

« PLATEFORME DE RENOVATION ENERGETIQUE »

Thématique 1 : Energie, climat
Thématique 2 : Démarches participatives, citoyennes,
mise en réseau d'acteurs
Territoire concerné : Pays Vendômois (41)
Type de porteurs de projet : Collectivité territoriale et
Pays



© Pays Vendômois

Contexte

En 2010, l'Agenda 21 réalisé par le Pays Vendômois met en lumière un fort enjeu de maîtrise de l'énergie. Le territoire présente un effet un habitat principalement pavillonnaire, construit avant les premières réglementations thermiques. Avec 70% de propriétaires occupants, la rénovation thermique des du parc immobilier public est, à elle seule, insuffisante pour répondre aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. A l'occasion de son Plan Climat en 2015, elle engage donc une réflexion autour de la mise en œuvre d'une plateforme énergétique.

Objectifs visés

- *Massifier la rénovation énergétique afin d'atteindre les objectifs nationaux et locaux en termes de réduction des émissions de GES.*
- *Développer la montée en compétence des artisans du territoire en matière de rénovation globale et soutenir le développement économique.*
- *Rapprocher les acteurs du conseil, les entreprises et les collectivités territoriales, afin de mieux accompagner les propriétaires.*

Description du projet

Mise en forme de la plateforme :

- Création d'un comité technique et d'un comité de pilotage afin de réunir les différents partenaires, de sensibiliser les élus et d'engager une réflexion sur le contenu de la plateforme énergétique.
- Mise en place de deux groupements d'artisans composés de tous les lots nécessaires à une rénovation énergétique globale. Accompagnement via des modules de formation en lien avec le CAUE, la Chambre des Métiers 41 et l'institut Négawatt.
- Création d'un outil SIG Habitat permettant de souligner les pertes de chaleur et les coûts économiques associés.

Activités de la plateforme énergie Rénovation Energétique en Vendômois REV' :

- **Sensibilisation des habitants** grâce à des permanences décentralisées de l'ADIL et réalisation de **balades thermographiques** et de **conférences** permettant d'analyser les pertes de chaleur et les principaux postes de consommation.
- Réalisation de **chantiers démonstrateurs** chez des propriétaires souhaitant réaliser une rénovation énergétique globale, après identification des propriétaires, pré-visite de l'animateur de la plateforme et réalisation de devis par l'un des groupements d'artisans. Le cas échéant, accompagnement pour le montage de dossier de demande de subvention.

Résultats

- ✓ Mise en place de deux groupements d'artisans
- ✓ Mise en place de permanences décentralisées de l'ADIL dans chaque ex-canton du territoire, 350 personnes ont ainsi été touchées
- ✓ Réalisation de deux Chantiers et de neuf pré-visites auprès des propriétaires

« La plateforme REV' permet de créer du lien et de coordonner tous les acteurs du territoire »

Thomas HUBERT, Conseiller en Energie Partagée –
Pays Vendômois

Dates du projet : 2015 – en cours

Partenaires mobilisés :

- Pays Vendômois (porteur de la plateforme)
- ADIL 41
- Chambre des métiers 41
- Artisans membres des deux groupements
- Institut Négawatt

79 970 € (dont 39 985 € de subventions
Région et ADEME)

Enseignements du projet

- Un projet qui permet d'aller vers les habitants sur les questions de maîtrise énergétique et de sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire concernés.
- Un dispositif qui rejoint des objectifs de développement économique local.
- Une mise en réseau des acteurs qui bénéficie de relations préexistantes entre les artisans et de l'animation de la Chambre des Métiers.
- Une coordination du Pays qui permet d'intégrer les collectivités territoriales, ce d'autant que l'animateur intervient également auprès d'elles dans le cadre de ses autres missions.
- Des difficultés à communiquer sur les dispositifs auprès des propriétaires et des permanences de l'ADIL qui manquent de visibilité. Aussi, la rénovation globale, bien que plus efficace, n'est pas toujours adaptée aux demandes et une réflexion sur de la rénovation par étape doit être engagée.

Personne à contacter :

Nom : Thomas HUBERT

Organisme : Pays Vendômois

E-mail : thomas.hubert@pays-vendomois.org

Site internet : <http://www.pays-vendomois.org/>

Pour en savoir plus : [Site de l'ADIL 41](#) & [Le Petit Vendômois](#)